

Résolution présentée par la délégation du Royaume d'Eswatini

Royaume d'Eswatini

Thème Agenda 2030

Concerne La lutte contre les maladies tropicales négligées dans le monde

L'Assemblée Générale,

Profondément préoccupée par l'impact dévastateur des « maladies tropicales négligées » telles que l'Ebola, le paludisme et la tuberculose. Des maladies qui frappent de manière disproportionnée les populations les plus vulnérables du continent africain et d'autres régions en développement dans le monde,

Considérant que ces maladies soit facilement curables avec le matériel nécessaire, continuent de causer des millions de décès chaque année en raison de l'accès inéquitable aux médicaments et aux soins,

Soulignant que des pays comme le Royaume d'Eswatini, qui ont des ressources limitées, assument un fardeau sanitaire énorme et consacre une part significative de leur budget national à la santé, cependant cela reste tout de même pas assez pour garantir un accès universel aux traitements,

Déplorant le manque important de financement international et l'inefficacité des organisations de solidarité mondiale (ex: OMS), qui laissent des millions de personnes sans protection face à des maladies pour lesquelles des traitements existent mais sont hors de prix pour la majorité de la population,

Décide:

- d'appeler à la création d'un fonds international dédié, financé par des contributions obligatoires des États membres selon le principe de la responsabilité commune (2% du PIB);
- subventionner massivement à l'aide de ce fond international: l'achat, la distribution et administrer toute ces infrastructure de médicaments essentiels à la lutte du paludisme, de l'Ebola, de la tuberculose et d'autres maladies tropicales négligées dans les pays les plus touchés dont au moins ~30% de la population meurt par des maladies dont les remèdes sont disponibles;
- d'imposer une taxe de solidarité internationale sur les bénéfices des grandes entreprises pharmaceutiques dont les activités profitent majoritairement aux marchés des pays riches, afin de contribuer au financement de ce fond
- de charger l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) de superviser la mise en œuvre de ce mécanisme et d'en rapporter annuellement à l'Assemblée Générale sur les progrès accomplis dans la réduction de la mortalité dues à ces maladies

Le texte français fait foi